



FICHE D'INFORMATION POUR LE CLIENT
**DÉPÔTS D'ÉPARGNE
RÉGLÉMENTÉS**
Version 01-09-2010

Argenta Banque d'Épargne vous offre quatre dépôts d'épargne réglementés nominatifs, libellés en euro: le **Compte Maxi**, le **Compte d'épargne**, le **Compte d'accroissement** et l'**e-épargne**.

Ces comptes ne sont ni soumis à un terme fixe convenu ni à un délai de préavis.

Toute personne physique, toute personne morale et toutes personnes faisant partie d'une association de fait ou d'une indivision peuvent **ouvrir** un dépôt d'épargne réglementé.

Des opérations en espèces, des virements et des opérations bancaires par internet sont possibles **pour autant qu'ils répondent aux conditions légales et réglementaires**. En tant que titulaire, vous recevrez, en fonction de l'instruction d'envoi choisie¹, un extrait de compte confirmant les mouvements sur le dépôt d'épargne.

Intérêts et prime de fidélité

Tous les dépôts d'épargne rapportent un intérêt de base et une prime de fidélité. Le client ne paiera pas d'intérêts débiteurs.

Les dépôts sont productifs d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité à compter du jour calendrier du versement. Ils cessent de produire un intérêt de base à partir du jour calendrier du retrait. Les versements et retraits effectués le même jour calendrier sont compensés pour le calcul de l'intérêt de base.

L'intérêt de base et la prime de fidélité sont calculés selon un taux d'intérêt exprimé sur une base annuelle et sont portés en principe en compte à la date de valeur au 01-01. En cas de clôture en cours d'année, ils sont portés en compte à la valeur au jour de la clôture.

L'attribution de l'intérêt de base et de la prime de fidélité est également considérée comme un nouveau versement. Par conséquent, ce versement entraîne également l'application de l'intérêt de base et il peut, le cas échéant, bénéficier d'une prime de fidélité.

L'intérêt de base

L'**intérêt de base** est calculé sur le solde compte tenu du nombre de jours calendriers de placement du capital.

Le tarif de l'intérêt de base n'est pas garanti. En cas de modification, le nouveau taux d'intérêt est immédiatement applicable.

¹ Instruction d'envoi au domicile ou à l'adresse de correspondance, via l'agent ou par le biais de la Banque par Internet. Pour l'e-épargne l'instruction d'envoi sera toujours par le biais de la Banque par Internet.

Prime de fidélité

La **prime de fidélité** est une indemnité qui est calculée sur une base annuelle et qui est attribuée pour les montants qui sont restés inscrits sur le même compte pendant 12 mois consécutifs.

Le tarif de la prime de fidélité est garanti, ce qui signifie que la prime de fidélité qui est attribuée à un moment donné sera appliquée aux nouveaux versements et aux avoirs d'épargne pour lesquels une nouvelle période de fidélité prend cours. La prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste d'application durant toute la période de fidélité.

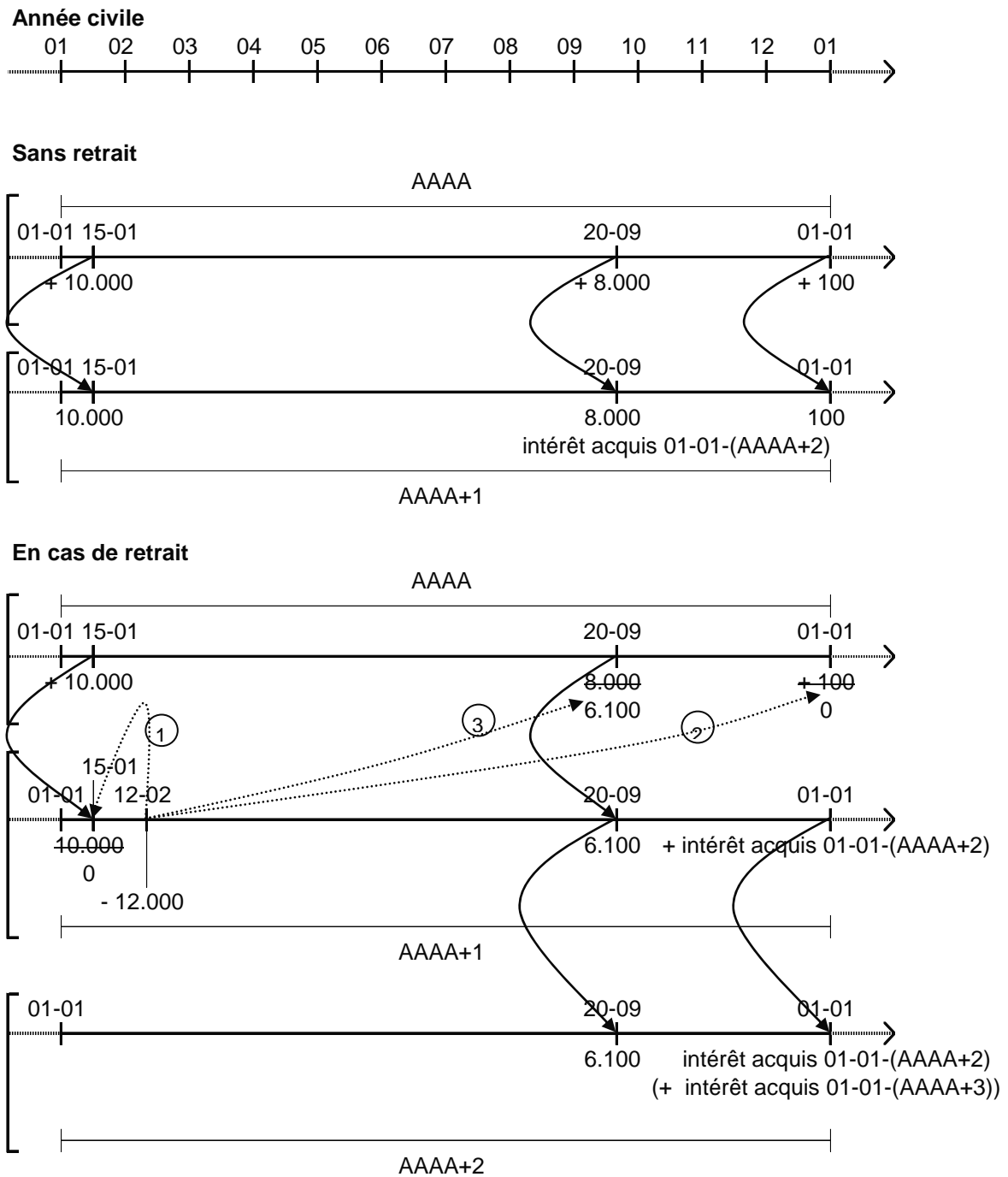
Attribution de la prime de fidélité et fonctionnement du système LIFO

LIFO signifie Last In First Out

Un versement effectué dans le passé bénéficie définitivement de la prime de fidélité après 12 mois. Après attribution définitive de la prime de fidélité, la base sur laquelle cette prime de fidélité a été calculée fera courir une nouvelle période de 12 mois pour bénéficier de la prime de fidélité. À chaque fois qu'une telle nouvelle période commence, le système LIFO enregistrera une nouvelle action sur laquelle s'appliquera le système LIFO.

Pour le calcul de la prime de fidélité, les retraits sont imputés aux montants dont la période de constitution de prime est la moins avancée.

Exemple:



Versement au 15-01-AAAA: 10.000,00 euros
 Versement au 20-09-AAAA: 8.000,00 euros
 Intérêts au 01-01-(JJJJ+1):328,00 euros

Le 01-01-(JJJJ+1), une période de fidélité de 12 mois commence pour les intérêts acquis. Le versement de 10.000,00 euros a bénéficié de la prime de fidélité le 15-01-(JJJJ+1) et une nouvelle période de fidélité de 12 mois commence le 15-01-(JJJJ+1).

Supposons un retrait de 12.000,00 euros le 12-02-(AAAA+1).

Le LIFO fonctionne alors comme suit:

Il y a 3 bases pour calculer la prime de fidélité, à savoir:

- À partir du 15-01-(AAAA+1): 10.000,00 euros.
- À partir du 01-01-(AAAA+1): 100,00 euros.
- À partir du 20-09-AAAA: 8.000,00 euros.

Le remboursement adaptera les bases suivantes pour le calcul de la prime de fidélité:

- La base à partir du 15-01-(AAAA+1):
La base qui court à partir du 15-01-(AAAA+1) est entièrement annulée (10.000,00 euros).

Il reste 2.000,00 euros à l'adaptation des bases suivantes

- La base à partir du 01-01-(AAAA+1):
La base qui court à partir du 01-01-(AAAA+1) est entièrement annulée (100,00 euros)

La base à partir du 20-09-AAAA

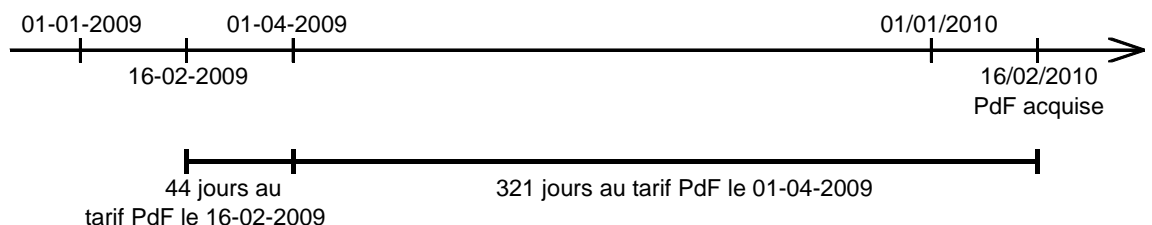
Le montant restant de 1.900,00 euros sera porté en déduction de la base de la prime de fidélité commençant le 20-09-AAAA. Il reste alors une base pour calculer la prime de fidélité de 6.100,00 euros (avec date de début le 20-09-JJJJ). À partir du 20-09-(AAAA+1), ce compte bénéficie de la prime de fidélité sur 6.100,00 euros et cette base repart pour une période de 12 mois. Le 20-09-(AAAA+1), il y a donc une nouvelle action: un montant de 6.100,00 euros fait courir une nouvelle période de 12 mois pour bénéficier d'une prime de fidélité.

Mesure transitoire de la prime de fidélité

Les périodes de constitution de prime de fidélité qui sont en cours au 1^{er} avril 2009 continuent à courir, en guise de mesure transitoire, avec comme date limite le 31 mars 2010. À partir du 1^{er} avril 2009, elles seront cependant indemnisées au tarif de la **prime de fidélité** en vigueur au 1^{er} avril 2009.

- **Prime de fidélité:**

Pour les comptes qui se trouvent en période de constitution de prime de fidélité (PdF), la mesure transitoire suivante sera appliquée:



Exonération de précompte mobilier

Les intérêts de dépôts d'épargne réglementés sont exonérés d'impôts pour un montant de 1.730 euros par an et par contribuable (pour l'année de revenus 2010).

Cette exonération d'impôt est en premier lieu réalisée par une exonération du précompte mobilier relatif à ce montant.² Si le total des intérêts de tous vos dépôts d'épargne réglementés dépasse le montant de 1.730 euros, vous devez reprendre la différence positive dans votre déclaration à l'impôt des personnes physiques de l'exercice d'imposition 2010. Dans certains cas, vous pouvez récupérer le précompte mobilier qui aurait éventuellement été prélevé, en mentionnant les intérêts et le précompte mobilier retenu dans votre déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Généralités

Veillez consulter le *Règlement général des opérations*, la *Liste des tarifs* actuelle et le *Prospectus moyens* pour des informations supplémentaires. Tous les documents sont disponibles via votre agence Argenta.

Vous pouvez adresser des réclamations éventuelles par écrit à Argenta Banque d'Épargne SA, Service de médiation, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers ou par e-mail à servicedemediation@argenta.be. Nos services feront le nécessaire afin de vous offrir une réponse dans les plus brefs délais. Des réclamations concernant le résultat du calcul des intérêts doivent être reçues par Argenta Banque d'Épargne dans un délai de 30 jours suivant l'inscription au compte.

² Si un dépôt d'épargne est détenu par des mariés, des cohabitants légaux ou par une indivision, cette exonération de précompte mobilier est appliquée au maximum deux fois. L'application de plusieurs exonérations d'impôt éventuelles doit être réalisée par les ayants droit mêmes. L'échange d'informations se fait conformément à la Directive européenne sur l'épargne (2003/48/CE).